



Couture d'Orée

Donner vie à son projet Mode

MODALITE D'ORGANISATION DE LA FORMATION ET DES EPREUVES D'EVALUATION

Description des modalités d'organisation des épreuves d'évaluation et la mise en place de procédures de leur contrôle

Sommaire

Introduction : les modalités générales de formation

Les modalités d'information et de convocation du candidat

Les missions du responsable de session en présentiel

Déroulement de la formation

Procédure d'habilitation évaluateur

Processus de rattrapage en distanciel

Communication des résultats aux candidats

Modalités de délivrance de l'évaluayion de formation

Modalités de traitement des dysfonctionnements

Description des modalités de régulation des processus d'évaluation menant à la validation de la formation.



Donner vie à son projet Mode

Introduction : les modalités générales de formation

La formation « Donner vie à son projet Mode» est dispensée : En présentiel uniquement.

L'action de formation a une durée minimale de 20h, la durée sera fixée en accord avec l'élève et l'organisme de formation suite à une estimation du temps nécessaire en fonction du projet. Les dates des différentes sessions seront fixées à la signature du contrat au même titre que l'évaluation d'entrée en formation.

Cette formation intervient comme une action de formation à visée entrepreneuriale, par l'acquisition de compétences réparties en 5 blocs de compétences:

N° 1 : Savoir utiliser une machine à coudre

N° 2 : Comprendre un patronage

N°3 : Couper un patron

N°4 : Fabriquer un produit de A à Z

N° 5 : Commercialiser son produit

Programme de la formation

Les points forts de la formation :

Formation Professionnelle réalisée uniquement en présentielle dans un atelier entièrement équipé de machines professionnelles. Le programme adapté aux besoins et aux idées créatives de l'élève permettra au candidat d'apprendre à son rythme à donner vie à des produits uniques qui lui ressemble. Il découvrira pas à pas une multitude de techniques de fabrication pour donner vie à des produits / vêtements dans l'unique but : les commercialiser.

Objectifs de la formation :

Cette formation à visée entrepreneuriale à pour volonté de permettre à chacun de donner vie à son propre projet Mode. A travers un accompagnement de projet adapté aux besoins de l'élève notre organisme propose une formation centrée sur le développement d'un produit dans le but de le commercialiser. L'élève découvrira tout le processus de confection d'un produit répartie en 4 phases :

- Phase 1 : Design / Forme
- Phase 2 : Mise en volume du produit
- Phase 3 : Elaboration du prototype
- Phase 4 : Commercialisation du produit

A l'issue de la formation, l'élève pourra effectuer la demande de prolongation de la formation s'il en ressent le besoin ou si le projet le nécessite.



Couture d'Orée

Donner vie à son projet Mode

Les modalités d'information et de convocation du candidat

Information :

- Site web : couturedoree.com
- Documentation détaillée transmise au candidat par e-mail (programme détaillé de la formation, référentiel des compétences, modalités d'évaluation)
- Dossier élève à remplir en amont par l'élève et par l'Organisme de Formation.
- Entretien présentiel / téléphonique / Visio

Mise en oeuvre opérationnelle de la formation :

Les informations suivantes sont transmises aux candidats par email après signature du contrat :

- Dates de début et fin des sessions de formation fixées en accord avec le candidat
- Critères de la validation des compétences
- Le lieu de déroulement de la session
- Règlement intérieur paraphé et signé
- Contrat de Formation Professionnelle
- Grille d'évaluation adaptée au projet de l'élève
- Enquête de satisfaction à remplir à l'issue de la formation

Convocation à l'entretien de validation des pré-requis à la formation :

Préalablement à la signature du contrat de formation professionnelle, l'élève sera évalué afin de s'assurer qu'il remplit les conditions nécessaires au bon déroulement de la formation :

- Maîtrise de la langue française
- Être initié à l'utilisation d'une machine à coudre.

Réalisée uniquement en présentielle, cette évaluation a pour but de s'assurer que l'élève possède toutes les capacités et les compétences nécessaires pour suivre la formation dans notre établissement.

Les missions du responsable de session en présentiel

Préalablement à la tenue de chaque session de formation et d'évaluation, le responsable de site assure que les conditions matérielles du déroulement des évaluations sont mises à disposition du formateur (=examinateur) et des candidats, à savoir :

- des locaux appropriés pour l'ensemble des épreuves, des matériaux, matériels, équipements, outils et accessoires nécessaires à la mise en situation professionnelle et au passage des questionnaires professionnels.
- Les documents nécessaires servant à l'appréciation des candidats par l'examinateur dans le cas d'une mise en situation (grille d'évaluation : degrés de réussite et attributions du nombre de points indiqués, livret de suivi).

Avant le début de session d'évaluation, le formateur habilité à l'évaluation constate la présence ou l'absence des candidats (remplissage de la fiche d'émargement). L'action d'évaluation étant réalisée tout au long de la formation,

Avant chaque épreuve le responsable de session vérifie identité de chacun des candidats, constate l'absence éventuelle et en informe l'examinateur.

Ces absences sont consignées par le responsable de session auprès de notre structure.

En cas de retard d'un candidat le responsable de session apprécie l'opportunité de l'autoriser à participer à la formation sans modifier l'horaire de fin.

Le responsable de session s'engage à fournir au candidat un accompagnement adapté à son projet basé sur le programme de la formation établi par l'Organisme de Formation.

Le responsable de session organise la formation ainsi que l'évaluation des compétences acquises tout au long de la formation qui se déroule en présentiel.

À la fin de la formation le responsable de session récupère le dossier d'évaluation rempli par l'examinateur pour le transmettre avec un grand soin à l'élève à l'issue de la formation. Il s'assure notamment que tous les dossiers lui ont bien été transmis. Seront également transmis au candidat à l'issue de la formation une Attestation Individuelle de Formation résumant les objectifs et les modalités de la formation suivie par le candidat.



Donner vie à son projet Mode

Le déroulement de la formation

Voie d'accès :

Prérequis à la formation :

- Maîtrise de la langue française (parlé et écrit).
- Etre initié à l'utilisation de la machine à coudre.

L'évaluation des cinq compétences de validation a lieu au fil de la formation. Les compétences sont évaluées par différentes modalités :

- Durant la formation de mises en situation professionnelle reconstituées, du questionnement oral, des études de cas sont prévues (mises en situation sur des pièces d'étude)

Ces diverses modalités permettent à l'examineur de mesurer l'acquisition de compétences des candidats, et de reporter ses évaluations sur des grilles prévues à cet effet.

Ces grilles sont remises par la suite à notre responsable de site pour analyse et validation définitive des compétences acquises par les candidats.

Le programme de la formation étant basé sur un accompagnement adapté au projet du candidat, la grille d'évaluation sera rédigée au préalable par l'Organisme de Formation suite à une étude approfondie des besoins du candidat ainsi que du programme d'accompagnement le plus adapté à son projet.

Validation de la formation

Décision de validation de la formation / certification

À l'issue des évaluations par l'examineur et après vérification que le candidat est satisfait à l'ensemble des critères, une décision de validation de la formation est prise par le formateur.

La formation « Donner vie à son projet Mode » est validée si le candidat obtient la validation de 3 (trois) compétences minimum sur les 5 (cinq) possibles.



Donner vie à son projet Mode

Communication des résultats aux candidats

Les résultats sont communiqués aux candidats par e-mail ainsi que l'attestation de formation, avec demande d'accusé de réception.

Si les candidats n'ont pas d'adresses mails, un courrier postal leur sera adressé.

Le processus de rattrapage en distanciel

Les candidats n'ayant pas validé une ou plusieurs compétences de la certification pourront réitérer la formation afin de valider leur formation, aucune session de rattrapage ne sera mise en place par l'Organisme de Formation.

Modalités de délivrance matérielle de l'évaluation

L'attestation de formation est transmise aux candidats titulaires via un envoi par e-mail, avec demande d'accusé de réception. Si les candidats n'ont pas d'adresse mail, un courrier postal leur est adressé.

Modalités de traitement des dysfonctionnements

Cette section concerne le traitement des réclamations effectuées par les candidats de Couture d'Orée, lors de la formation.

Le traitement « raisonnable et rapide » des réclamations est une obligation réglementaire, mais c'est avant tout une préoccupation forte pour notre organisme.

Les clients doivent pouvoir adresser des réclamations gratuitement à Couture d'Orée et obtenir une réponse dans un délai de quinze jours à compter de la date de réception de cette réclamation sauf circonstances particulières justifiées.

Le traitement et la gestion des réclamations au sein de Couture d'Orée, dans un cadre plus général que celui de la certification vise à :

- examiner attentivement, au cas par cas, les réclamations de la clientèle et leur dispenser des conseils et des informations claires et adaptés à leur requête.
- Transmettre au client une réponse professionnelle et facilement compréhensible, et cela dans des délais raisonnables.
- Mettre en place, le cas échéant, des mesures d'urgence adaptées, afin de résoudre un problème et d'éviter qu'il ne s'aggrave ou se reproduise.



Donner vie à son projet Mode

1 - Définition des réglementations

Par « réclamation », on entend une déclaration actant du mécontentement du candidat envers Couture d'Orée ou envers ses collaborateurs

Les causes ou origine d'une réclamation/dysfonctionnement soulevé par un candidat peuvent être variés :

- la qualité du service fourni
- relation avec le formateur
- erreur dans l'envoi de la correspondance
- dysfonctionnements divers

L'interlocuteur habituel du candidat doit donc pouvoir donner des réponses satisfaisantes dans ce cas s'il constate que la demande du candidat prend la forme d'une réclamation il doit alors l'inviter à présenter une réclamation à la direction générale de Couture d'Orée.

2 - Réception et identification d'une réclamation

L'information donnée aux clients relativement au traitement des réclamations précise que les réclamations doivent être adressée à Couture d'Orée via le site web : www.couturedoree.com, ou par courrier postal à l'adresse : Couture d'Orée 10 rue Lydia Becker 75018 Paris.

Néanmoins, toute demande d'un candidat concernant la prestation de Couture d'Orée lors de la formation et pouvant constituer une réclamation est recevable, même en cas de remise de celle-ci auprès d'une autre personne qu'un membre de la société concernée, par exemple formulée auprès d'un prestataire en lien avec la société et transmise à l'Organisme de Formation

La direction générale vise tous les documents identifié comme une réclamation et leurs attributs ou non le caractère de réclamation, en indiquant la date de réception et le délai de réponse imparti.

3 - Réponse apportée au candidat

L'Organisme de formation analyse le dossier, après l'avoir instruit, demande toutes les informations complémentaires si nécessaire, fais appel à tous les avis et/ou expertise qu'elle juge utile est établi la version finale de la réponse apportée aux candidats.

La modalités de la réponse à la réclamation se fera sous le même format que la réclamation (par mail, par courrier simple ou par courrier recommandé avec avis de réception) et, par défaut, par courrier recommandé avec avis de réception.

4- Suites données à la réponse

L'analyse des dossiers de réclamation doit permettre à la société Couture d'Orée de corriger les défaillances interne mise en lumière par la réclamation.

Description des modalités de régulation des processus d'évaluation menant à la validation des compétences

1 - Avant la formation

Une première évaluation dite « Positionnement » permet de mettre en avant les connaissances et compétences du candidat avant son entrée en formation. L'objectif sera de tracer l'évolution des acquis du candidat.

2 - Pendant et en fin de formation

Au cours de son parcours, diverses modalités permettront à l'examineur d'évaluer l'acquisition des compétences des candidats : questionnement à l'oral, étude de cas oral, mise en situation professionnelle. Le formateur ajustera ses prestations, son contenu didactique, dans une perspective de régulation. Ainsi, le candidat sera mieux orienter vers les objectifs à atteindre.

Les modalités d'évaluation viennent confirmer et valider des acquis/compétences professionnelles. L'examineur évalue à la « production » de chaque candidat, sur des grilles d'évaluation prévues à cet effet, et sur un éventail de notation allant de un à 4:

- 1 : maîtrise parfaitement les indicateurs du critère
- 2 : une bonne maîtrise
- 3 : maîtrise de manière partielle
- 4 : présente de lacunes importantes.

Le candidat, pour obtenir la validation de la compétence Devra avoir recueilli une majorité de un et deux de la notation quatre est rédhitoire pour la compétence en question.

3 - L'animation

Alternance entre théorie, pratique, et mise en situation. L'animation est dynamique, ludique rendant les candidats « participant acteur » permettant un meilleur ancrage des messages et une transposition sur leur terrain, facilité.

Plusieurs canaux de communication sont utilisés : verbale, visuel et kinesthésique (mise en application pratique) à fin de s'adapter aux capacités de compréhension et de mémorisation de tous. Cette méthode complétant les données théoriques s'inscrit dans une démarche « Pratico pratique » basé sur l'interaction des membres du groupe entre eux et avec le formateur.

Irrégularités et voies de recours

Les irrégularités affectant les conditions d'organisation ou de déroulement des sessions d'évaluation constatées par un candidat ou par un examinateur sont signalées immédiatement au responsable de la session.

Notre représentant peut prononcer l'annulation de la session par décision motivée.

Lorsqu'un candidat conteste la régularité des conditions d'organisation ou de déroulement d'une session et que le responsable refuse de prononcer l'annulation de la session, ce refus peut faire l'objet d'un recours auprès de la direction générale, dans un délai d'une semaine après la communication des résultats, et sous la forme d'un courrier avec accusé de réception.

La Direction Générale analyse le dossier, après l'avoir instruit, demande toute information complémentaire si nécessaire, fait appel à tous les avis et aux expertises qu'elle juge utile et établit la version finale de la réponse à apporter aux candidats. La modalité de la réponse au retour se fera par courrier recommandé avec avis de réception.

Les candidats absents aux épreuves sont autorisés à s'inscrire à une nouvelle session d'examen sans délai particulier, ils devront cependant suivre une nouvelle formation à leur frais.

Tout report ou annulation d'une session moins d'une semaine avant la date du cours ne sera possible sauf cas de force majeure (hospitalisation du candidat, décès, ...).

En deçà de cette période d'annulation, le candidat fixe en accord avec l'Organisme de Formation une session de remplacement de cette session.

Les auteurs de fraude et tentative de fraude commise à l'occasion des sessions d'évaluation ou d'activité de compétences professionnelles conduisant à l'obtention d'une certification délivrée par notre structure en cours une sanction.

La sanction est prononcée et notifiée par le responsable de la session au vu d'un rapport établi et signé par l'examineur ou par le responsable de la session lorsque la fraude ou la tentative de fraude est constatée par le surveillant de l'épreuve.

Lorsque la constatation de la fraude a lieu après la session d'évaluation, le titulaire de la certification, peut se voir retirer celui-ci par décision motivée de notre direction.

Les candidats convaincus de complicité de fraude ou de tentative de fraude en cours les mêmes sanctions.